



# BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS « AIXE FLEURIE 2026 »

Nom : .....



.....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

## Catégories proposées :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cat 1 : Maison avec jardin visible de la rue       | <input type="checkbox"/> Cat 6 : Commerces                             |
| <input type="checkbox"/> Cat 2 : Décor Floral installé sur la voie publique | <input type="checkbox"/> Cat 7 : Parc fleuri                           |
| <input type="checkbox"/> Cat 3 : Balcons ou Terrasses fleuris               | <input type="checkbox"/> Cat 8 : Ferme fleurie                         |
| <input type="checkbox"/> Cat 4 : Fenêtres ou Murs fleuris                   | <input type="checkbox"/> Cat 9 : Jardin particulier et cour intérieure |
| <input type="checkbox"/> Cat 5 : Immeuble collectif                         | <input type="checkbox"/> Cat 10 : Potager visible de la rue            |

La Mairie d'Aix-sur-Vienne agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour organiser un concours de maison fleuries. La base légale du traitement est **le consentement**, que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données seront conservées pendant 2 ans à compter de la fin de l'évènement ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : [mairie@mairie-aixsurvienne.fr](mailto:mairie@mairie-aixsurvienne.fr).

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

A Aix-sur-Vienne le :

Signature :